3 octobre 2006 **06.381**

Question Claude Guinand et Jean-Claude Baudoin

Le Canton de Neuchâtel n'a-t-il plus de projet?

A l'annonce de la mise à disposition du fonds d'infrastructure de 20 milliards de francs, les cantons se précipitent pour présenter des projets financés par ledit fonds.

La liste recèle certains projets d'un moindre intérêt que ceux de notre canton.

Depuis 1972 (construction du tunnel de la Clusette) jusqu'en mai 2005 (ouverture de l'A5 vers le canton de Vaud), le canton a investit quelque 3 milliards de francs dans ses routes, surtout sur l'A5 et la H20. Les droits sur les carburants et centimes additionnels sur l'essence financent ces projets, le compte routier suisse est excédentaire.

En 2000, le canton de Neuchâtel versait 130 millions de francs de droits sur les carburants dans la caisse fédérale. Le financement des routes nationales et principales est un juste retour des taxes perçues.
Plusieurs projets sont à réaliser à court et moyen terme dans notre canton:

– Évitement A5 de Serrières;
– Évitement H20 de La Chaux-de-Fonds et du Locle;
– Évitement H10 Peseux et Rochefort;
– RER Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds;
– Prolongement du Littorail.

Hormis certains chantiers en cours, le canton a stoppé depuis mai 2005 l'ensemble des projets restant à réaliser.

Les infrastructures routières et ferroviaires à construire offrent des postes de travail et des avantages économiques à long terme.

En renonçant à la réalisation de ces projets le canton de Neuchâtel économise certes sa part mineure d'investissement mais laisse dépenser ses droits sur les carburants par d'autres cantons plus dynamiques.

La continuation de l'équipement du canton en voie de communication est une priorité profitable à l'ensemble des neuchâtelois.

Quand le Conseil d'Etat pense-t-il remettre à l'ordre du jour ces différents projets et se rend-il compte des retombées économiques négatives de la non-réalisation de ceux-ci?